



Doc. 15963

15 avril 2024

Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic de migrants

Proposition de résolution

déposée par Lord Simon RUSSELL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le trafic de migrants figure en bonne place dans l'agenda politique, en particulier depuis l'adoption en 2000 du Protocole de Palerme contre le trafic de migrants par terre, air et mer (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), que 43 États membres du Conseil de l'Europe ont signé. Le franchissement non autorisé des frontières pose des problèmes croissants aux États qui doivent assurer une gestion efficace des frontières et un contrôle de la sécurité tout en respectant leurs obligations en matière de droits humains à l'égard des migrants, y compris les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Dans un contexte de criminalité internationale tirant profit des personnes en déplacement, le 4e sommet des chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe a rappelé, en mai 2023, l'importance de la lutte contre le trafic de migrants. En conséquence, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a été chargé d'évaluer la nécessité et la faisabilité d'éventuels instruments susceptibles «d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de migrants, en tenant compte également des aspects relatifs aux droits humains liés à la protection et à l'assistance aux victimes de ce trafic».

Parallèlement, en novembre 2023, la Commission européenne a proposé de refondre la législation de l'Union européenne visant à faciliter l'accès au franchissement non autorisé des frontières et l'entrée dans l'Union européenne. Aux côtés de défenseurs des droits humains et d'universitaires, le Contrôleur européen de la protection des données et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants ont mis en garde contre la criminalisation induite des acteurs de la société civile et des migrants eux-mêmes qui pourrait résulter de la mise en œuvre du projet de législation tel qu'il est actuellement proposé.

A l'heure où le multilatéralisme et les valeurs communes des droits humains devraient être renforcés pour faire face aux défis mondiaux, il est primordial d'assurer une coordination intergouvernementale selon des normes harmonisées. L'Assemblée parlementaire devrait évaluer la législation proposée par l'Union européenne au regard des normes internationales applicables en matière de droits humains et faire des recommandations afin de soutenir les travaux entrepris par le CDPC.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GALLES Paul, Luxembourg, PPE/DC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC
KEEN Richard, Royaume-Uni, CE/AD
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
LUCKS Max, Allemagne, SOC
OSAMOR Kate, Royaume-Uni, SOC
PAHLKE Julian, Allemagne, SOC
THÓRARINSSON Birgir, Islande, PPE/DC
VERDUCCI Francesco, Italie, SOC
VONTA Tamara, Slovénie, ADLE
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts